

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2007

Publication : 26/10/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG 2007/VI - 7e/12
Séance du 19 OCT. 2007

GROUPEMENT DES EMPLOYEURS DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL (GEEM) Adoption de l'avenant n° 1 à la convention du 18 janvier 2007

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5è/09 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence au Président du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 7è/04 du 14 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007 en faveur du développement culturel,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

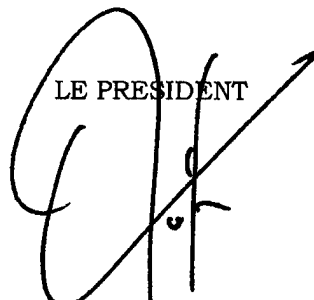
APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Prend acte de la réduction de la subvention du GEEM ;
- ❖ Approuve l'avenant n° 1 à la convention du 18 janvier 2007 et autorise le Président à signer ce document.

Adopté

.....voix contre

.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER